



Rapport sur la pauvreté 2020

EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK (EAPN) France

Poverty Watch Report (Version française) – France



Rendu le 14 septembre 2020

Table des matières

| | | |
|-------|---|-----------|
| I) | Introduction | 3 |
| II) | La pauvreté et ses mesures..... | 4 |
| III) | Les données et évolutions récentes de la pauvreté..... | 6 |
| IV) | Quels sont les enjeux-clés et les priorités ?..... | 7 |
| | 1. La Stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté..... | 7 |
| | 2. La crise sanitaire..... | 8 |
| V) | Quels sont les rôles respectifs de l'Union européenne et du gouvernement français ?..... | 10 |
| VI) | Le rôle d'EAPN et ses recommandations-clés..... | 11 |
| VII) | Conclusion..... | 13 |
| VIII) | Références..... | 14 |
| IX) | Abréviations..... | 15 |

I. Introduction

Le réseau EAPN est un réseau européen dédié à la lutte contre la pauvreté qui a été créé en 1990 sous la présidence de Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne. Ce réseau est composé de 31 réseaux nationaux regroupant des associations nationales, régionales et locales et de 18 grandes associations européennes. Son activité consiste à faire de la lutte contre la pauvreté une des priorités de l'Union européenne et, à terme, à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale. La participation des personnes en situation de pauvreté est un des axes majeurs de son action.

EAPN France est la branche française d'EAPN Europe. Elle regroupe des associations nationales et des collectifs associatifs régionaux du secteur de la solidarité qui gèrent pour certains de nombreux établissements et structures sociales et médico-sociales. Ces associations et collectifs régionaux contribuent à l'insertion des personnes les plus fragiles par le logement, l'emploi, l'activité économique, l'acquisition de la langue ou les loisirs. L'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) est à l'origine de la fondation de l'European Anti-Poverty Network – EAPN Europe et d'EAPN France.

Le réseau EAPN France a quatre objectifs principaux :

- 1) Faire reconnaître la possibilité, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, de retravailler un jour ;
- 2) Faire reconnaître un droit pour les personnes les plus fragiles à des ressources suffisantes, stables et prévisibles, par l'existence d'un revenu minimum adéquat ;
- 3) Faire reconnaître le droit de disposer de services sociaux de qualité pour tous avec un accompagnement des personnes les plus fragiles ;
- 4) Renforcer la prise en compte de la parole des personnes fragiles et pauvres dans l'élaboration des politiques qui les concernent en consacrant leur qualité « d'expert » en la matière.

Les travaux actuels d'EAPN France s'orientent autour de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, de l'accès de tous à une alimentation durable, de la mise en place d'un revenu minimum européen, de la résorption du mal logement, de l'accès à l'éducation et à la culture et du lien avec les autres EAPN nationaux. Depuis le début de la Présidence de M. Guy Janvier en 2016, EAPN France a focalisé sa mission sur trois thèmes spécifiques que sont le droit à l'alimentation, le revenu minimum et la participation des personnes en situation de pauvreté.

Le *National Poverty Watch Report and 2020 COVID-19 Update* a pour but de donner un aperçu de la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France. La crise sanitaire exceptionnelle est le thème principal de cette année. Ce document peut servir de base pour le processus du Semestre européen et donc pour une nouvelle stratégie européenne de l'après 2020. Les objectifs sont d'identifier les tendances clés et les politiques sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe, faire prendre conscience des problèmes prioritaires et de la réalité des personnes qui font face à la pauvreté et proposer des recommandations concrètes. Sa vocation est de sensibiliser les pouvoirs publics et de permettre la construction à terme d'une véritable Europe sociale.

II. La pauvreté et ses mesures

Le concept de pauvreté est relatif à une époque et à une société données. Selon le Trésor de la langue française, la pauvreté est « l'état, la condition d'une personne qui manque de ressources, de moyens matériels pour mener une vie décente ». D'après le Conseil européen de décembre 1984, « sont considérées comme pauvres les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans la société ». Joseph Wresinski¹, lors du Conseil économique et social de 1987 considérait que « la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible ».

Les Etats membres de l'UE se sont mis d'accord sur un ensemble de critères dits les critères de Laeken en 2001 afin de mesurer de manière plus objective la pauvreté. Le seuil de pauvreté européen a été fixé à 60% du revenu médian. Il y a en Europe, selon ce seuil, 17,3% de pauvres soit 87 millions de personnes pauvres en 2016². C'est la forme de pauvreté la plus répandue. Les inégalités de revenu demeurent également élevées en Europe.³

Selon l'INSEE (Institut national de statistiques en France), « un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ». La France utilise comme l'UE le seuil de 60 % du niveau de vie médian. En France, le niveau de vie médian est à environ 1 710 € par mois. Le seuil de pauvreté est donc fixé à 1 026 €, mais elle publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du CNIS (Conseil national de l'information statistique). L'Observatoire des inégalités utilise par exemple le seuil de 50% du niveau de vie médian soit 855 €. Il y a suivant ce critère 5 millions de pauvres en France.

L'approche monétaire présente des limites puisqu'elle ne peut pas rendre compte de la pauvreté au moment donné : si le revenu médian augmente plus vite que le revenu des pauvres, alors la pauvreté augmente. De plus, elle ne peut pas rendre compte de la situation des plus pauvres parmi les pauvres ; elle reste donc très limitée et il faut prendre en compte d'autres indicateurs comme les conditions de vie, l'accès aux droits, à la santé, au logement ou à la culture, aux loisirs. Cette approche ne tient pas en compte des disparités de charges, notamment les remboursements immobiliers et les inégalités territoriales.

¹ Wresinski, J., *Rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale »*, présenté au Conseil économique et social français les 10 et 11 février 1987, <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2015/07/RapportWresinski87-GrandePauvreteEtPrecariteSociale.pdf>

² Voir Eurostat (2017) https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Income_poverty_statistics/fr&oldid=417506#Taux_et_seuil_de_risque_de_pauvret.C3.A9

³ Le calcul de l'INSEE se fait en unité de consommation, voir définition suivante : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1802>

La pauvreté en conditions de vie se définit en critères remplis. Selon l'INSEE, une personne est pauvre en conditions de vie si elle cumule au moins 8 difficultés sur 27. Enfin, la pauvreté absolue est ce qu'il faut pour vivre dignement, c'est-à-dire les biens et services indispensables à une vie digne. En France, la loi définit la liste des biens insaisissables (vêtements, matelas par exemple). Le logement n'en est pas un. L'ONPES a déterminé des « budgets de référence » c'est-à-dire ce qu'il faut pour participer effectivement à la vie sociale (soit environ 1 400 € par personne).

L'AROPE (At Risk Of Poverty and Social Exclusion) est l'instrument utilisé par la Commission européenne pour mesurer la pauvreté et il associe les critères suivants :

- « At-risk-of-poverty » (c'est-à-dire la pauvreté monétaire ou relative) qui mesure le pourcentage de personnes vivant dans un foyer avec un revenu disponible net inférieur à 60% du niveau de vie médian.
- La grave privation matérielle : on ne peut se permettre l'acquisition de certains biens normalement nécessaires pour mener une vie décente dans une société donnée (à partir de 4 sur 9 catégories de biens).
- La proportion des personnes en âge de travailler qui travaillent effectivement dans un ménage.

On est en situation « AROPE » quand au moins un des trois facteurs est réuni. Certaines personnes cumulent tous les facteurs. Le Social Scoreboard qui est l'outil de la Commission européenne depuis mars 2018 pour comparer les Etats de l'Union dans les domaines touchés par le Socle européen des droits sociaux a ajouté deux facteurs : la privation grave de logement (logement indécent, trop exigu, sans sanitaires) et le risque de pauvreté en travaillant (revenu inférieur à 60% du niveau de vie médian).

On peut aussi mesurer les inégalités de revenus avec le coefficient GINI⁴ et le ratio S80/S20⁵, ou encore l'indice de PALMA⁶.

Il est impératif et urgent d'utiliser différents outils pour mieux comprendre et analyser la pauvreté. C'est la raison pour laquelle l'adoption à l'unanimité des Etats membres, en novembre 2017, à Göteborg en Suède du Socle européen des droits sociaux devrait se traduire par une mise en œuvre des 20 principes de celui-ci par EUROSTAT et par les Etats membres.

⁴ L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551>

⁵ Le ratio S80/S20 mesure la disparité relative de la distribution d'une grandeur donnée (salaire, revenu, niveau de vie). Ainsi, pour une distribution de revenus, S80/S20 rapporte la masse des revenus détenue par les 20 % d'individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1666#:~:text=Le%20ratio%20S80%2FS20%20mesure,des%20personnes%20les%20plus%20pauvres.>

⁶ L'indice de Palma est la somme des revenus (mesurés selon diverses définitions) gagnés par les personnes ou ménages situés dans le décile supérieur (le 10 % supérieur) divisée par la somme des revenus acquis par les 40 % des ménages au bas de l'échelle. <https://data.oecd.org/fr/inequality/inegalite-de-revenu.htm#:~:text=L'indice%20de%20Palma%20est,au%20bas%20de%20l'%C3%A9chelle.>

III. Les données et évolutions récentes de la pauvreté

La France reste l'un des pays d'Europe où la pauvreté (monétaire et en conditions de vie) est la moins élevée. La France est l'un des pays d'Europe qui a le taux de grande pauvreté (à 40% du niveau de vie médian) le plus bas : 3,1% de la population est concernée selon Eurostat en 2015, contre une moyenne européenne de 6,4%.⁷ 12,7% de la population est en situation de privation matérielle et sociale et 13,6% en situation de pauvreté monétaire. Néanmoins, depuis une dizaine d'années, le nombre de pauvres en France a augmenté pour atteindre plus de 9 millions de pauvres en 2018, soit plus de 14% de l'ensemble de la population.⁸ Cette aggravation est l'un des phénomènes les plus marquants parmi les évolutions analysées par l'Observatoire des inégalités. C'est aussi le très récent constat de l'INSEE :

« En 2018, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 21 250 euros annuels, soit 0,3 % de plus qu'en 2017 en euros constants. Il poursuit sa lente progression depuis cinq ans, après avoir diminué à la suite de la crise économique de 2008. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 210 euros. Les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie au moins 3,5 fois supérieur, au-delà de 39 130 euros. En 2018, les niveaux de vie évoluent de façon contrastée. Celui des ménages les plus aisés augmente nettement. Il bénéficie de la progression des revenus du patrimoine, liée à la forte hausse des dividendes dans un contexte de fiscalité plus incitative à leur distribution plutôt qu'à leur capitalisation et d'une hausse des revenus d'activité. Celui des ménages les plus modestes se replie, principalement en raison d'une baisse des allocations logement.

Les inégalités de niveau de vie augmentent nettement en 2018, sans toutefois dépasser le point haut de 2011 : l'indice de Gini est de 0,298 en 2018, après 0,289 en 2017.

En 2018, 9,3 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 1 063 euros par mois. Le taux de pauvreté s'établit à 14,8 % en 2018. Il s'accroît de 0,7 point sur un an. L'intensité de la pauvreté est stable à 19,6 % en 2018.

La baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité explique une part importante de la baisse du revenu des ménages modestes et de la hausse du taux de pauvreté. Cette baisse ampute les niveaux de vie tels qu'ils sont normalement mesurés, même si elle a été compensée dans le parc social par des baisses correspondantes des loyers, donc des dépenses des ménages concernés. »⁹

Parmi les personnes pauvres, on compte notamment 2 millions de jeunes (les Neets) qui n'ont ni emploi, ni formation, ni stage. Un tiers des personnes pauvres sont des familles monoparentales (à majorité des femmes seules), les chômeurs sont 5 fois plus pauvres. Il y a 2 millions de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (dont la moitié depuis plus de 4 ans).

Les individus touchés par la pauvreté monétaire et la privation matérielle et sociale ne sont pas obligatoirement les mêmes mais il existe beaucoup de caractéristiques sociodémographiques en commun. De plus, certains pauvres sont éloignés de tout système d'enregistrement statistique : les sans-domicile fixe¹⁰, les sans-papiers, les « gens du voyage » ... Certains, dont beaucoup de

⁷ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Income_poverty_statistics/fr&oldid=417506

⁸ Selon le rapport sur la pauvreté en France de l'Observatoire des inégalités (2018).

⁹ Insee Première N°1813. Septembre 2020.

¹⁰ Il n'y a eu qu'une enquête INSEE en 2012 sur le recensement des SDF.

jeunes, vivent grâce au soutien familial ou sont hébergés en collectivités d'étudiants. Ils n'ont pas droit au RSA et ont donc souvent zéro ressource.

La pauvreté « légale », quant à elle, se compose des personnes auxquelles la société apporte un soutien en leur versant un revenu minimum censé permettre de vivre décemment. En France, il s'agit de 7 millions de personnes qui sont allocataires de minima sociaux ou qui sont ayants droit (conjoint, enfants...). Ainsi, les allocations réduisent le nombre de pauvres de 5 millions. Le modèle français amortit donc le choc même si l'utilisation des données sur les minima sociaux pour mesurer l'évolution de la pauvreté n'est pas entièrement valable, car les règles d'attribution ne demeurent pas les mêmes sur le long terme.¹¹

Selon le rapport sur la pauvreté en France de 2018 de l'Observatoire des inégalités, la pauvreté n'est pas figée. Ainsi, 4 années après être devenues pauvres, 80% des personnes ne le sont plus. Un événement majeur d'entrée ou de sortie dans la pauvreté est la perte ou l'accès à un emploi. Au total, les prestations sociales représentent en France plus de 32% du PIB alors que la moyenne pour l'ensemble de l'Union européenne est située à environ 27,5 %.^{12 13}

Dans le cadre du Semestre européen,¹⁴ les conclusions de la Commission dans sa fiche pays sur la France ont montré que le nombre de personnes à risque de pauvreté et d'exclusion sociale a poursuivi sa baisse mais que les inégalités de revenus ont augmenté. Il reste des progrès à faire dans l'intégration des catégories de travailleurs les plus vulnérables sur le marché du travail. Dans les défis qui restent à surmonter on peut trouver le taux de chômage qui reste élevé notamment pour certains groupes défavorisés comme les jeunes, les personnes issues de l'immigration et les personnes peu qualifiées. Il y a, de plus, un faible taux de transition de contrats temporaires vers des contrats à durée indéterminée : seulement 12,1% en 2018. Les opportunités d'emploi peu qualifié sont aussi en net recul, notamment à cause d'une numérisation progressive dans le secteur tertiaire et des licenciements majeurs intervenus lors de la crise de la COVID-19, surtout dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et dans le monde de la nuit.

IV. Quels sont les enjeux-clés et les priorités ?

Des mesures avaient déjà été prises en réponse à la mobilisation des « gilets jaunes » comme l'annulation de la hausse pour la taxe carbone, la mise en œuvre accélérée ou étendue de mesures prévues sur l'ensemble du quinquennat (hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires), la suppression de la hausse de la CSG pour les retraites moyennes et une prime défiscalisée de 1000 euros maximum. Celles-ci se sont chiffrées à 17 milliards d'euros en 2019.

Nous avons choisi ici de nous concentrer sur les évolutions récentes de la Stratégie gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté (1) et sur les réponses gouvernementales à la crise sanitaire (2).

¹¹ Selon le rapport sur la pauvreté en France de l'Observatoire des inégalités (2018).

¹² Ce qui a fait dire au PR Macron : « On dépense un pognon de dingues » !

¹³ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Income_poverty_statistics/fr&oldid=417506

¹⁴ https://data.over-blog-kiwi.com/0/12/22/11/20200302/ob_2164e1_2020-european-semester-country-report.pdf

1. La Stratégie gouvernementale pour la lutte contre la pauvreté

Il y a une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté depuis le 13 septembre 2018, présentée par le Président Macron. Elle succède à de très nombreux plans de lutte contre la pauvreté qui n'ont pas donné les résultats escomptés. La méthode est alors différente, elle est stratégique et ce n'est pas un plan. Son budget est de 8,5 milliards d'euros. Les 5 engagements de cette stratégie pauvreté sont :

- L'égalité des chances dès les premiers pas.
- Garantir au quotidien des droits fondamentaux pour les enfants.
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- Des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Afin de mettre en œuvre ces engagements, le gouvernement a mis en œuvre certaines mesures dans les différentes catégories :

. Agir contre les inégalités dès le plus jeune âge :

- 1) La distribution de petits déjeuners dans tous les territoires prioritaires depuis septembre 2019, soit 100 000 élèves. L'inconvénient majeur est que la mise en œuvre de cette mesure dépend pour l'essentiel des collectivités locales.
- 2) L'accès à l'accueil individuel de toutes les familles CMG (Complément de libre choix du mode de garde) à partir de 2019, pour les structures à partir de 2022 et la création de 1380 relais assistants maternels d'ici 2025.
- 3) Un plan de formation des professionnels de la petite enfance (600 000 nouveaux professionnels formés d'ici 2022).
- 4) Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant : entrée en vigueur du bonus « mixité sociale » et du bonus « territoire » pour les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) en janvier 2019. Courant 2020 bonus « territoire » pour les autres territoires et d'ici 2022 la création de 30 000 nouvelles places de crèche. Là encore, cette mise en œuvre dépend de la bonne volonté des collectivités locales.
- 5) La tarification sociale des cantines à 1€ par repas par enfant pour les territoires fragiles depuis le 1^{er} avril 2019.

. Accompagner vers l'emploi et l'autonomie :

- 1) La création d'un service public d'insertion (pas d'actualités sur le sujet, en pause).
- 2) Le déploiement des Points conseil budget : 150 structures ont été labellisées en 2019 et 250 devraient l'être en 2020 suite à l'appel à manifestation qui s'est clos le 31 juillet dernier.
- 3) L'obligation de formation jusqu'à 18 ans depuis le décret du 5 août 2020.
- 4) Le plan de formation des travailleurs sociaux : dès 2020, 9,5 millions d'euros seront consacrés par l'Etat au co-financement de ce plan qui permettra la formation de 50 000 professionnels chaque année.

- 5) L'aide à la sortie de l'aide sociale à l'enfance : la suppression dès 2019 des sorties sèches de la protection de l'enfance.

. Faciliter l'accès aux droits :

- 1) L'accompagnement des allocataires du RSA notamment grâce au déploiement de la Garantie d'activité, nouvelle forme d'accompagnement visant 300 000 personnes à horizon 2022.
- 2) La mise en place du revenu universel d'activité en pause depuis la clôture du 4^{ème} cycle de la concertation institutionnelle.
- 3) Le renouvellement automatique de la Complémentaire santé solidaire pour les allocataires du RSA depuis le 1^{er} avril 2019.

Le principal souci de toutes ces mesures, au-delà de la mise sur pause depuis la crise sanitaire, est qu'elles sont toutes dépendantes d'une action départementale. Le contrôle de leur mise en œuvre est donc plus difficile que lors de réformes centralisées.

2. La crise sanitaire

Selon l'INSEE, les statistiques COVID-19 ont montré que la situation financière des plus modestes s'est souvent dégradée (30% pour le premier quintile le plus pauvre¹⁵), que les femmes ont assuré une grande part de la prise en charge des enfants et que les personnes seules ont jugé le confinement plus pénible. Toutes ces personnes, notamment les jeunes, en sortent donc très affaiblies, souvent dans des situations d'endettement, d'impayés ou de difficulté de paiement menant à des risques d'expulsion. Elles ne parviennent plus, pour certaines d'entre elles, à accéder aux biens essentiels ou à la santé, ce qui dégrade d'autant plus leurs conditions de vie et leur pouvoir d'achat. La crise sociale qui avait été révélée par les Gilets jaunes en fin d'année 2018 a été amplifiée par la crise sanitaire. Les personnes précaires sont donc et resteront les premières victimes de la crise économique qui va toucher le pays : suppressions d'emplois peu qualifiés, intérimaires, difficultés d'insertion dans l'emploi notamment pour les jeunes et les chômeurs de longue durée qui sont déjà fragilisés sur le marché de l'emploi : selon l'OCDE, l'impact sur l'emploi a été dix fois plus important lors des trois premiers mois de la crise sanitaire que lors des trois premiers mois de la crise économique de 2007-2008.

Le réseau des Banques Alimentaires anticipe une hausse de la demande d'aide alimentaire dans les mois à venir : les prévisions actuelles indiquent que près de 8 millions de personnes vont avoir recours à l'aide alimentaire contre 5,5 millions actuellement. Il faut rappeler qu'en 2008, les conséquences de la crise économique ont entraîné une augmentation de la demande d'aide alimentaire : en 2008, il y avait 2,8 millions de bénéficiaires, 3,5 millions en 2010, pour atteindre 5,5 millions en 2019. De plus, plus de 4 millions de personnes sont mal logées. Certaines collectivités françaises (villes, départements) ont mis en place des aides alimentaires en remplacement des cantines scolaires pour les enfants de familles modestes. La fermeture des écoles en raison de l'épidémie de Covid-19 a conduit les familles dont les enfants scolarisés fréquentaient la cantine à devoir les nourrir chaque midi. Cette situation nouvelle peut poser

¹⁵ Le quintile est une portion de la distribution des fréquences contenant un cinquième du total de l'échantillon.

des problèmes économiques aux familles les plus modestes. Il y a eu, par exemple, des appels à dons à Marseille, la mise en place de bons alimentaires à Brest ou encore la livraison de repas en Meurthe-et-Moselle.

La trêve hivernale avait été prolongée jusque début juillet en France, soit jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Seulement, de nombreuses associations pour le droit au logement ont montré le risque majeur d'expulsion en pleine pandémie. La situation sociale due à la crise sanitaire et l'augmentation des pertes d'emploi ont entraîné une précarité encore plus importante et l'incapacité pour de nombreux ménages modestes de payer leurs loyers. Il y a déjà une hausse constante des expulsions ces trente dernières années en France. Et l'été est une période favorable, avec l'absence de trêve. Selon le porte-parole du Droit au logement, Jean-Baptiste Eyraud, en 2018, près de 16 000 expulsions forcées ont eu lieu, ce qui représente une hausse de 169% depuis 2000¹⁶. On constate que les gens ont moins de solutions pour se reloger : ils sont de plus en plus nombreux à rester jusqu'au bout de la procédure, ils attendent que les forces de l'ordre interviennent à leur domicile pour le quitter. Les plus touchés sont les locataires modestes avec des bas revenus. Des gens qui font du nettoyage, travaillent dans les Ehpad.... On a aussi les autoentrepreneurs qui sont soumis à des revenus irréguliers, mais aussi des jeunes, des familles, des personnes âgées.

En réponse à la crise sanitaire, le plan de relance du gouvernement a été présenté par le Premier ministre Jean Castex le 03 septembre dernier. Il prévoit notamment d'allouer 35 milliards d'euros à la « cohésion sociale et territoriale ». 6 milliards d'euros d'entre eux seront consacrés à l'hôpital. 15 milliards d'entre eux seront consacrés à l'emploi et notamment au plan « jeunes » (6,5 milliards d'euros). Le but est de créer un « bouclier anti-chômage » qui va notamment être déployé via l'activité partielle de longue durée. L'objectif est de créer 160 000 emplois d'ici 2021. 100 millions d'euros sont déployés dans le cadre d'un dispositif d'aides gouvernementales à l'embauche pour les chômeurs en situation de handicap « sans limite d'âge ». Ainsi l'employeur aura droit à une aide de 4000 euros pour le recrutement d'un travailleur handicapé sur un contrat d'au moins 3 mois et ne dépassant pas deux SMIC. Le plan « 1 jeune, 1 solution » du 23 juillet dernier est destiné à amoindrir les conséquences économiques de la crise sanitaire et est le premier volet du plan de relance. Il consiste notamment à construire des parcours d'insertion sur mesure pour les jeunes éloignés de l'emploi. L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans ira jusqu'à 4000 € pour un contrat d'une durée minimum de 3 mois et pour un salaire ne dépassant pas le double du SMIC. 20 milliards d'euros sont dédiés à des mesures de soutien aux plus défavorisés et au pouvoir d'achat. L'allocation de rentrée scolaire a été augmentée de 100 euros. Le plan pauvreté et anti-exclusion a été doté de 200 millions d'euros supplémentaires et 1 milliard d'euro supplémentaire a été alloué à la formation (pour les secteurs d'avenir).

Seulement et selon le communiqué de presse du Collectif ALERTE¹⁷ (34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission

¹⁶ https://www.liberation.fr/france/2020/07/14/fin-de-la-treuve-hivernale-on-encourage-les-locataires-a-exiger-d-etre-reloges_1794176

¹⁷ <https://www.alerte-exclusions.fr/fr/nos-actions/communiques-de-presse/plan-de-relance-les-plus-precaires-une-fois-de-plus-ignores>

lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 10 régions), le plan de relance ignore les plus précaires. Moins de 1% des 100 milliards débloqués dans le cadre de ce plan est dédié aux plus précaires. Il faudrait développer des politiques bien plus ambitieuses en France afin d'éradiquer structurellement la pauvreté. Le confinement a pu avoir des conséquences dramatiques comme la perte d'emplois et de revenus, la réduction de l'activité, l'augmentation des charges pendant le confinement, l'endettement, des impayés de loyer, la réduction drastique du reste à vivre qui pousse de plus en plus de gens vers les lieux de distribution alimentaire, de la rupture scolaire et de la surmortalité.

V. Quels sont les rôles respectifs de l'Union européenne et du gouvernement français ?

Le Socle européen des droits sociaux a été adopté à l'unanimité des Etats membres le 17 novembre 2017 à Göteborg (Suède). Il contient 3 grands volets :

- L'égalité des chances et l'accès au marché du travail
- Des conditions de travail équitables
- La protection sociale et l'inclusion sociale

L'avenir de l'Europe sociale s'inscrit dans le Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe. Le rôle de l'Union européenne est de soutenir et compléter les politiques nationales des Etats membres en matière d'inclusion sociale et de protection sociale. L'Union européenne peut alors donner une orientation politique et un soutien financier aux réformes. Les outils de mise en œuvre des principes du socle sont la réglementation, par laquelle elle peut contraindre les Etats à appliquer les dispositions du socle, le mécanisme de coordination politique, via le Semestre européen et les recommandations par pays ainsi que le budget mis à disposition des politiques sociales. En 2010 a été ajouté le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale à la stratégie Europe 2020 qui est l'agenda de l'UE en matière d'emploi et de croissance (et qui met l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive). Un des objectifs était de réduire de 20 millions le nombre de personnes AROPE d'ici 2020. Cet objectif n'a malheureusement pas été atteint, notamment à cause de la crise sanitaire. EU-SILC est le dispositif de statistiques sur le revenu et les conditions de vie dans l'Union européenne. Ce dispositif s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission européenne sur ces questions. Le règlement prévoit des domaines « primaires » (démographie, revenus, exclusion sociale, travail, logement, éducation, santé) et « secondaires » (privations matérielles des enfants, endettement, bien-être subjectif etc.) d'exclusion sociale. Depuis 2017 il y a un nouvel indicateur de privation matérielle et sociale dans l'UE. Il s'agit de la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire (hors logements collectifs et habitations mobiles) incapables de couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments de la vie courante sur 13.¹⁸

¹⁸ Ces 13 éléments sont : • Ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues.

- Ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile.
- Ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage.
- Ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque.
- Ne pas avoir une activité de loisirs régulière.

Si l'Union européenne peut fournir une documentation intéressante à propos de la situation sociale en Europe et si elle peut faire des recommandations importantes aux Etats membres, ce sont en effet ces derniers qui ont la compétence pour agir.

VI. Le rôle d'EAPN et ses recommandations-clés

La délégation française est mobilisée par rapport aux stratégies contre la pauvreté. EAPN France a créé des groupes de travail qui se focalisent sur les trois thématiques adoptées par son Assemblée générale : le droit à l'alimentation, la participation des personnes en situation de pauvreté et les minima sociaux. EAPN France s'est aussi par exemple engagée sur le projet EMIN II, lancé par EAPN Europe, qui a pour but de sensibiliser les pouvoirs publics et la société civile autour de la question du revenu minimum.

Le thème principal du rapport pauvreté demandé par EAPN Europe concerne l'impact du COVID-19 sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Cependant, EAPN France souhaiterait également que l'expérimentation de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée puisse s'étendre. Le deuxième projet de loi est débattu mi-septembre à l'Assemblée nationale. Il faudrait également des mesures vigoureuses pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes sans-abri dont les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Concernant le Revenu universel d'activité, il est regrettable que sa mise en place ait été (provisoirement) abandonnée. En effet, et d'autant plus suite à la crise sanitaire, un revenu universel d'activité pourrait permettre à chacun d'échapper à la très grande pauvreté. Il devrait fusionner plusieurs aides sociales en une allocation unique sous conditions de ressources et d'activité. Réduire la pauvreté c'est avant tout garantir l'accès de chacun aux droits fondamentaux et fonder une politique globale qui inclurait le logement, l'alimentation, l'emploi, la santé, l'éducation, la culture et les loisirs. Un revenu minimum doit garantir à toute personne majeure les « moyens convenables d'existence » qui sont inscrits dans la Constitution. C'est-à-dire que l'allocation doit être avant tout suffisante. Une personne en France ne devrait pas avoir à vivre avec moins de 50% du revenu médian soit 855€ pour une personne seule. Les jeunes ne bénéficient pas du RSA et un quart d'entre eux vit sous le seuil de pauvreté. Si la simplification des prestations sociales est primordiale, il ne faut pas toutes les refondre et garder une certaine précision. Ainsi, les allocations logement, adultes handicapés et solidarité personnes âgées devraient rester autonomes car elles ne sont pas forcément toujours

-
- Avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz.
 - Ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs.
 - Ne pas pouvoir avoir un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours.
 - Ne pas avoir deux paires de bonnes chaussures.
 - Ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température.
 - Ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas.
 - Ne pas avoir de voiture personnelle.
 - Ne pas avoir accès à Internet.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3902325?sommaire=3902446>

automatiquement jointes à une allocation pauvreté. Enfin, il faut un véritable accompagnement dans la recherche d'insertion pour ne pas stigmatiser les personnes en précarité¹⁹.

Le droit à l'alimentation est une question fondamentale pour EAPN France²⁰. En effet, le modèle de production actuel agricole est non durable. Un tiers des agriculteurs français est pauvre et vit avec moins de 350 euros par mois. Seulement 8% en moyenne du prix de l'alimentation payé par le consommateur va au producteur. 8 millions de personnes sont en précarité alimentaire. Il n'y a aucune protection constitutionnelle du droit à l'alimentation. Les articles 10 et 11 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 n'ont pas été interprétés dans ce sens. Le programme national de l'alimentation ne fait aucune référence à ce droit. L'avis du Conseil économique, social et environnemental du 10 février 2014 et la loi du 13 octobre 2014 ont une portée seulement déclaratoire. Il n'y a aucune reconnaissance non plus au niveau européen. La réforme de la PAC actuellement en discussion devra en tenir compte. Le système de surveillance de l'insécurité alimentaire est défaillant. Il faudrait la mise en place d'un observatoire de la précarité alimentaire. Cet observatoire se chargerait de diagnostiquer les situations à insérer aux plans alimentaires territoriaux. On pourrait aussi inclure un article dans le Code de l'action sociale et des familles dans un des volets de la lutte contre l'exclusion. Il y a un problème d'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire dans l'agro-industrie et c'est un cadre et un modèle qui crée de la pauvreté. Il faut construire une logique de démocratie alimentaire. On a fait passer l'aide alimentaire du Code rural au Code de l'action sociale et des familles²¹. Un tiers des paysans français sont pauvres et un nombre important d'entre eux, non connu de façon précise, selon nous, bénéficient de l'aide alimentaire !²²

La lutte contre la pauvreté doit aussi être vue comme un investissement rentable et indispensable dans les besoins économiques et sociaux des plus précaires afin de lutter contre la pauvreté grandissante. Il est enfin proposé de revaloriser significativement le RSA et de l'ouvrir dès 18 ans, de revaloriser les APL tenant compte des impayés de loyer, d'ouvrir l'accès aux soins à tous et les droits en santé aux étrangers, d'investir dans l'Insertion par l'Activité économique et les contrats aidés et de lutter contre l'isolement social. Comme EAPN Europe, EAPN France croit que la pauvreté et l'exclusion sociale constituent un déni des droits fondamentaux ainsi qu'un manquement au respect et à la protection de la dignité humaine.

VII. Conclusion

Même si la France n'est pas le pays le plus touché par la pauvreté grâce à notre système de protection sociale qui permet aux plus vulnérables de ne pas tomber dans l'extrême pauvreté, la crise sanitaire que nous venons de vivre est venue aggraver les situations d'exclusion et les inégalités persistantes. Ces problèmes sont communs à tous les pays de l'Union européenne, qui, bien qu'elle n'ait pas la compétence pour contraindre les Etats à prendre des mesures, a

¹⁹ Cette idée apparemment séduisante est contestée par certains experts dont Jean-Claude Barbier : voir https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2011_num_104_1_2595

²⁰ Voir la position d'EAPN France sur la mise en œuvre d'un droit alimentaire dans l'Union européenne : http://eapn.fr/eapn-france-sengage-reconnaissance-dun-droit-a-lalimentation-france/#_ftn2

²¹ Décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire qui modifie le Code de l'action sociale et des familles.

²² Selon la MSA (Mutualité Sociale Agricole)

pris conscience ces dernières années de l'importance de sa dimension sociale afin de préserver la cohésion des peuples, mais également de maintenir son existence.

Si EAPN France, tout comme EAPN Europe et ses partenaires et membres en France et en Europe, est globalement déçue de la faible action au niveau européen et au niveau national pour lutter efficacement et de manière pérenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, elle ne perd pas espoir quant à l'utilité de ses efforts et de ses actions et compte poursuivre son engagement dans la diversité des domaines touchés par la pauvreté.

Peut-être que les consultations proposées courant 2020 par la Commission européenne à propos du plan d'action du Socle européen des droits sociaux²³ et de la Garantie enfance²⁴ pourront amener certaines avancées dans la longue marche pour l'Europe sociale.

²³ <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1487&langId=fr>

²⁴ <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1428&langId=en&preview=cHJldkVtcGxQb3J0YWwhMjAxMjAyMTVwcmV2aWV3>

VIII. Références

Pour la rédaction de ce rapport, EAPN France a utilisé les sources suivantes :

Barbier J.-C. (2008), La longue marche vers l'Europe sociale, Le Lien Social, Presses Universitaires de France.

Blasco J., et Gleizes F.,(2019) Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approchemonétaire ou par la privation matérielle et sociale, Insee Références.

Collectif ALERTE. (2020, 3 septembre). Communiqué de presse. Plan de relance : les plus précaires, une fois de plus ignorés ! <https://www.alerte-exclusions.fr/fr/nos-actions/communiques-de-presse/plan-de-relance-les-plus-precaires-une-fois-de-plus-ignores>

EAPN Europe. (2020). Report on the impact of COVID-19. https://www.eapn.eu/wp-content/uploads/2020/07/EAPN-EAPN_REPORT_IMPACT_COVID19-4554.pdf

European Commission. (2020, 26 février). Country Report France 2020. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1584543810241&uri=CELEX:52020SC050>

Gouvernement français. (2020). Présentation du plan de relance du gouvernement. <https://www.gouvernement.fr/partage/11721-presentation-du-plan-de-relance-du-gouvernement>.

Janvier, Guy, (2012), Itinéraire d'un élu socialiste en Sarkozie, Editions L'Harmattan. Préface de Jacques Rozenblum et Avant-Propos de Robert Badinter.

Mercadié, Michel, (2019), Une voie sociale pour l'Europe, Emergences et luttes de la société civile organisée, Collection Arènes internationales, Les Presses de Parmentier, Editions L'Harmattan.

Ministère des solidarités et de la santé. Les 5 engagements de la stratégie pauvreté. <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/les-5-engagements-de-la-strategie-pauvrete/>

Observatoire des inégalités. (2018). Rapport sur la pauvreté en France. Observatoire des inégalités.

Trésorière R., et de Livonnière S., (2019, 17 octobre). Les chiffres inquiétants de la montée de la pauvreté en France. <https://www.leparisien.fr/societe/les-chiffres-inquietants-de-la-montee-de-la-pauvrete-en-france-17-10-2019-8174907.php>.

UNIOPSS/URIOPSS. (2019, Septembre). Document de rentrée sociale 2019/2020. Enjeux politiques et budgétaires.

IX. Abréviations

| Sigle | Développé |
|-------------|--|
| APL | <i>Aide personnalisée au Logement</i> |
| AROPE | <i>At risk of poverty or social exclusion</i> |
| CMG | <i>Complément de libre choix du mode de garde</i> |
| CNIS | <i>Conseil national de l'information statistique</i> |
| CSG | <i>Contribution sociale généralisée</i> |
| EHPAD | <i>Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes</i> |
| EMIN | <i>European Minimum Income Network</i> |
| INSEE | <i>Institut national de la statistique et des études économiques</i> |
| OCDE | <i>Organisation de coopération et de développement économiques</i> |
| ONPES | <i>Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale</i> |
| PAC | <i>Politique Agricole Commune</i> |
| QPV | <i>Quartiers prioritaires de la politique de la ville</i> |
| RSA | <i>Revenu de solidarité active</i> |
| SMIC | <i>Salaires minimum interprofessionnel de croissance</i> |
| UE | <i>Union européenne</i> |
| UNIOP SS | <i>Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux</i> |